

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	10
- votants	12
- absents	5

Date de convocation :

19/08/ 2020

Date d'affichage :

19/08/2020

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT D
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 25 août 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 25 août à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean-Paul Reynier, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Claude ALLAIRE – Caroline DANGEL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Michel PRETI a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Thierry BAUD a donné pouvoir à Caroline DANGEL

Absents : Daniel AUBERT – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°61/2020 : DEMANDE DE PARTICIPATION POUR L'ÉVENEMENT « LIRE ET GRANDIR EN FAMILLE »**Le Maire expose :**

L'événement « Lire et Grandir en famille » est organisé du 2 au 21 novembre 2020.

Dans le cadre de la 2^{ème} édition de cet évènement, les médiathèques de Chabottes, St Bonnet en Champsaur, St Jean St Nicolas, ainsi que les bibliothèques de St-Firmin et d'Annelle ont choisi de proposer un programme commun inter-bibliothèque. Il s'agit de toucher un public local le plus large possible (de la petite enfance à l'adolescence), de développer la circulation de ce public sur le territoire et de renforcer la cohésion et la cohérence entre les structures du territoire.

Un dossier de présentation du projet et un budget prévisionnel ont été réalisés par la commune de Chabottes. Cette dernière, porteuse de l'évènement, a également déposé une demande de subvention commune auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes, dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques.

Chacune des communes participent du même montant aux dépenses de l'évènement.

De plus, l'association Planète Champsaur Valgo a également déposé une demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute d'Accueil et d'Accompagnement aux Parents.

Afin de participer aux dépenses de l'évènement, les 5 communes signent une convention et s'engagent à travers celle-ci à régler le montant de 300,00€ TTC. Le règlement s'effectuera auprès du Trésor Public de Saint-Bonnet en Champsaur suite à la réception du titre émis par la commune de Chabottes qui s'occupe de payer directement les factures relatives aux dépenses.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide :

- ☞ **d'autoriser** le Maire à signer la convention 2020 « Lire et grandir en famille » avec la commune de Chabottes,
- ☞ **de verser** la participation de **300€** à la commune de Chabottes pour la réalisation de cette action,
- ☞ **de dire** que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget communal 2020

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

31 AOUT 2020



CONVENTION 2020

Evénement « Lire et Grandir en famille »

Du 2 au 21 Novembre 2020

ENTRE LES SOUSSIGNES

1 - La Commune de Chabottes représentée par son Maire en exercice, Mr Roland AYMERICH, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020.

D'UNE PART

ET

;2 - La commune de Saint-Bonnet représenté par son Maire en exercice, M. Laurent DAUMARK, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du ;

– La communes de St-Jean-St-Nicolas représenté par son Maire en exercice, M. Rodolphe PAPET, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du

– La commune de St-Firmin représenté par son Maire en exercice, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du

– La commune d'Ancelle représenté par son Maire en exercice, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention, a pour objet le développement de l'événement « **Lire et Grandir en famille** » organisé du 2 au 21 novembre 2020. Dans le cadre de la 2^{ème} édition de cet évènement, les médiathèques de Chabottes, St Bonnet en Champsaur, St Jean St Nicolas, la bibliothèque de St Firmin et d'Ancelle ont choisi de proposer un programme commun inter-bibliothèque. Ceci afin de toucher un public local le plus large possible, de développer la circulation de ce public sur le territoire et de renforcer la cohésion et la cohérence entre les structures du territoire.

ARTICLE 2 - GESTION DE L'EVENEMENT

Le Festival « Lire et Grandir en famille » est organisé en collaboration entre les médiathèques de Chabottes, Saint-Bonnet-en-Champsaur, St Jean St Nicolas, la bibliothèque de St Firmin, d'Ancelle et l'association Planète Champsaur Valgo.

ARTICLE 3 - FINANCEMENT DE L'EVENEMENT

Un dossier de présentation du projet et un budget prévisionnel a été réalisé par la commune de Chabottes et une demande de subvention commune a été déposée auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes par la commune de Chabottes, porteuse de l'évènement, dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques.

La commune de Chabottes, de St Bonnet en Champsaur, de St Jean St Nicolas, de St Firmin et d'Ancelle participent chacune du même montant aux dépenses de l'évènement.

Le Conseil Départemental participera également au financement de l'évènement.

De plus, l'association Planète Champsaur Valgo a également déposé une convention de partenariat avec le Réseau d'Ecoute d'Accueil et d'Accompagnement aux Parents.

ARTICLE 4 - PROGRAMME DE L'ÉVÈNEMENT

En accord et en partenariat avec les médiathèques, les bibliothèques et les communes concernées, il est prévu d'organiser :

- **Des ateliers pour adolescents (Manga, escape Games, jeux et jeux vidéo)**
- **Des spectacles petites enfance,**
- **Une conférence gesticulée destinée au public adulte,**
- **Des ateliers petite enfance (contes, comptines, émotions, chants),**
- **Rencontres avec un illustrateur auteur jeunesse,**
- **Espace de troc ou de gratuité (livres, jeux, vêtements et petits matériels enfants),**
- **Projections de films et courts métrage jeunesse,**
- **Espace librairies (ventes de livres et dédicaces).**

Le Programme complet et détaillé sera transmis après impression.

ARTICLE 4 - UTILISATION DE SALLES

Les salles polyvalentes, les médiathèques et bibliothèques des communes concernées et les structures petite enfance du territoire (Crèches) pourront accueillir les animations et spectacles.

ARTICLE 5 - REGLEMENT

Afin de participer aux dépenses de l'évènement, les communes s'engagent à travers cette convention signée entre les 5 communes participantes à régler le montant de **300,00€ TTC**.

Ce montant comprend :

- Les prestations (spectacles et animations) ainsi que les frais annexes (hébergements et/ou restauration),
- Les frais de communication.

Le règlement s'effectuera auprès du Trésor Public de Saint Bonnet en Champsaur suite à la réception du titre émis par la commune de Chabottes. La commune de Chabottes s'occupe de payer directement les factures résultant des dépenses citées ci-dessus.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

Toutes les communes participantes gèrent la communication de l'évènement et participent à la distribution du programme. Les logos de chaque commune participante seront présents sur tous les supports de communication De l'évènement.

ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET

La prise d'effet de la convention est immédiate et aura cours jusqu'à la réalisation complète de l'évènement.

LE MAIRE **LE MAIRE DE SAINT BONNET** **LE MAIRE DE ST JEAN ST NICOLAS** **LE MAIRE DE ST FIRMIN** **LE MAIRE DE ANCELLE**
DE CHABOTTES

M. Roland AYMERICH

Mr Laurent DAUMARK

Mr Rodolphe PAPET

Fait en 5 exemplaires

Expédié le